

ORDRE DU MÉRITE 2026



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET PROCESSUS DE DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE À L'ORDRE DU MÉRITE

L'Ordre du mérite est une distinction honorifique remise annuellement afin de reconnaître la contribution exceptionnelle d'une personne diplômée qui, par ses activités professionnelles et ses actions sociales, fait honneur à l'Université de Moncton et à sa profession.

1. Définitions

Dans ce document, l'expression:

«**Comité**» désigne le Comité de reconnaissance de L'alUMni, tel que constitué par le Conseil;

«**Conseil**» désigne le Conseil d'administration de L'alUMni;

«**Université**» désigne l'Université de Moncton et tout établissement précurseur dont l'Université de Moncton est la successeure légale;

«**Ordre du mérite**» désigne l'Ordre du mérite des diplômées et diplômés de l'Université de Moncton;

«**Lauréate et lauréat**» désigne une personne ayant reçu l'Ordre du mérite.

2. Conditions d'admissibilité

1. Être une personne diplômée de l'Université de Moncton.
2. Le prix doit être décerné du vivant de la personne et non à titre posthume.

3. Critères de sélection

Le prix est décerné soit pour l'ensemble d'une carrière ou pour un événement ou une réussite ponctuelle extraordinaire, notamment:

1. Des activités professionnelles d'envergure ou;
2. Une contribution à l'avancement d'une discipline scientifique ou d'une profession ou;
3. Une contribution à l'avancement et au développement de la communauté par de l'engagement, du bénévolat ou du leadership au sein de la société civile ou;
4. La réception de prix, distinctions ou reconnaissances qui témoignent de réalisations notoires ou;
5. Une combinaison des critères susmentionnés.

4. Processus d'évaluation des candidatures

Les candidatures sont étudiées par le Comité, qui est composé de membres du Conseil d'administration de L'allUMni et de personnes diplômées. L'étude par le Comité procède comme suit:

1. Évaluation de l'admissibilité. Le Comité peut demander la confirmation du diplôme de la personne candidate auprès du Registrariat de l'Université de Moncton;
2. Évaluation des candidatures selon les critères de sélection. Dans son analyse, le Comité s'assurera d'une bonne représentativité des facultés et des genres. À qualité égale, le Comité peut donc favoriser la candidature d'une personne diplômée d'une faculté donnée ou d'un genre sous-représenté parmi les personnes lauréates précédentes;
3. Recommandation d'une candidature au Conseil;
4. Étude, approbation et sélection de la candidature par le Conseil;
5. Le prix est offert à la personne choisie. Le prix est officiellement décerné lorsque la personne lauréate l'accepte.

La personne lauréate s'engage à participer aux activités de promotion entourant la remise de l'Ordre du mérite: il peut s'agir d'entrevues médiatiques et pour le magazine web *Allumez* de L'allUMni ainsi que des séances photos.

5. Valeur et descriptif de la pondération

Valeur	Pondération	Définition (Larousse)
1	Ordinaire	Qui ne dépasse pas le niveau commun
2	Satisfaisante	Qui satisfait, est conforme à ce qui était attendu
3	Supérieure à la moyenne	Qui, par ses qualités, sa valeur, etc., se situe à un niveau plus élevé qu'un autre
4	Extraordinaire	Qui s'écarte énormément du niveau moyen, ordinaire
5	Exceptionnelle	Qui constitue une exception

6. Confidentialité

L'allUMni de l'Université de Moncton adhère aux politiques et lois applicables ayant trait à la protection des renseignements personnels, notamment la *Politique de confidentialité de l'Université de Moncton*, la *Politique sur le dossier étudiant de l'Université de Moncton* et la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée du Nouveau-Brunswick*. À cet effet, elle assure la confidentialité des informations et des dossiers reçus dans le cadre de l'appel de candidatures, de l'évaluation et du traitement des candidatures.

De plus, par l'entremise de son *Code de conduite*, elle voit à ce que les membres du Comité et les membres du Conseil déclarent, le cas échéant, s'ils sont en conflit d'intérêts, tel que stipule la *Politique relative aux conflits d'intérêts de L'allUMni*.

Chaque administratrice, administrateur, membre de Comité ou membre du Conseil est tenu d'assurer la confidentialité de renseignements obtenus dans le cadre de leurs fonctions au sein de L'allUMni de l'Université de Moncton. Cette obligation de confidentialité s'étend au-delà du mandat, de la démission ou de la révocation de l'administratrice, l'administrateur, membre du Comité ou du Conseil.

7. Attribution du prix

La personne lauréate sera honorée lors de la Soirée Ovation. La personne doit être présente lors de la cérémonie en octobre 2026.

8. Révocation

Toute personne lauréate qui déshonore l'Université de Moncton ou L'allUMni peut être déchue par le Conseil d'administration de L'allUMni. Le Conseil lui offrira l'occasion d'être entendue avant de rendre sa décision finale.

9. Dépôt d'une candidature

Pour que la candidature soit considérée comme admissible, le dossier de candidature doit être complet et doit contenir les documents suivants :

- 1.** Le formulaire de candidature dûment rempli;
- 2.** Le formulaire d'acceptation de la candidature (rempli par la personne candidate);
- 3.** Une biographie ou un curriculum vitae de la personne candidate;
- 4.** Deux lettres d'appui.

Faire parvenir tous les documents de la proposition au même moment au plus tard **le 1^{er} mars 2026 à 16 h (HNA)** par courriel à lalumni@umanitoba.ca

Renseignements : 506 858.4130 ou 1.888.362.1144